

**Pour souscrire le contrat d'électricité de votre établissement, veuillez nous faire parvenir les documents suivants :**

- L'attestation de conformité de votre installation électrique (au nom d'une personne ou d'une société).
- Le certificat du *Comú de la Massana* ou d'*Ordino*.
- Le registre de société (au cas où le titulaire est une société).
- Une pièce d'identité (le passeport ou la carte d'identité de la personne physique ou du représentant légal de la société).
- L'autorisation signée par le nouveau titulaire au cas où il ne pourrait pas se déplacer.
- Votre code IBAN.

Prix du contrat: 25€/kW (+IGI 4,5%): les premiers 20 kW (de 0 à 20 kW).  
22€/kW (+IGI 4,5%): de 21 kW à 250 kW.  
4€/kW (+IGI 4,5%): supérieur à 251 kW.